

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY****PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022**

Le quatre octobre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2022

**Présents** : BARNIER Thibaud, BATIER Vincent, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice

**Excusés** : BANVILLET Laurent (pouvoir Catherine DALLES), BUHOT Arnaud (pouvoir Véronique COATTRENEC), CHASSAGNON Guillaume (pouvoir Marie-Christine MOSCA), MALL Odile (pouvoir Anne-Marie LACHAISE), MARRANT Myriam (pouvoir Bruno ROUDET), RICHARD MARTIN Hélène ( pouvoir Marc BOIZARD).

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Nadège BRIAND , adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance du 30/08/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire revient sur ce dernier week-end très chargé, mais qui restera un beau moment avec le comité de jumelage qui a œuvré durant ces deux jours, ainsi que les élus pour offrir un grand moment de convivialité et de simplicité, lors de la signature du serment de jumelage avec la commune de Chambaron sur Morge.

Un beau circuit a été proposé le Dimanche avec la découverte d'artistes de la commune

Plusieurs cadeaux ont été offerts par la municipalité de Chambaron sur Morge, notamment une pierre volcanique avec le nom des deux communes gravées et une œuvre, réalisée par une artiste de Chambaron sur Morge représentant deux mains serrées.

Le comité de jumelage de St Etienne de Crossey a offert une photo sur toile au comité de jumelage de Chambaron sur Morge.

Notre municipalité a offert un coussin réalisé par Noëlle SANDOLI avec le nom des deux communes.

Madame la Maire dit qu'il ne reste plus qu'à écrire la suite de l'histoire entre nos deux communes, et notamment avec les associations et les écoles.

Durant ce dernier week-end, les foulées de Crossey ont eu lieu, c'était un bel événement avec beaucoup de monde et une très bonne organisation de cet événement.

La nuit des étoiles a également lieu le 30/09/2022 mais malheureusement le ciel était couvert, la soirée s'est donc déroulée dans la salle des fêtes, sans avoir pu observer les étoiles et les planètes.

**1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal**

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
-------------	-------	-------------	---------

2022-91	Contrat de fournitures de services applicatifs « Politeia France »	Société AGP 38420 DOMENE	Coût mensuel 60 € TTC
---------	---	-----------------------------	--------------------------

## **2/ Délibération N°2022-92 : Autorisation de signature de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Voiron**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée, que la ville de Voiron, en sa qualité de ville-centre, héberge le Centre Médico Scolaire.

A ce titre, la ville de Voiron est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement auprès des communes rattachées pour le suivi médical scolaire des enfants.

Une convention est proposée entre les deux communes, pour l'année scolaire 2021/2022, qui fixe la participation financière de la commune de Saint Etienne de Crossey sur une base forfaitaire de 0.63 € par élève du premier degré du secteur public et du secteur privé scolarisé dans la commune et relevant du centre médico scolaire de Voiron.

Madame la Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour signer cette convention, pour l'année scolaire 2021/2022 pour un effectif de 242 élèves, soit un montant de 152,46 € à régler à la ville de Voiron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Adopte à l'unanimité cette participation financière pour un montant de 152.46 € et autorise Madame la Maire à signer la convention jointe en annexe.

## **3/ Délibération N°2022-93: Attribution d'une subvention complémentaire à l'association les Pommes Dauphines**

Madame la Maire rappelle que les subventions aux associations ont été attribuées lors du vote du budget de l'exercice 2022 et que chaque association a été destinataire d'un courrier lui précisant le montant de sa subvention.

L'association les Pommes Dauphines a ainsi reçu une subvention de fonctionnement de 100 € lors de cette attribution. Un projet d'acquisition d'un décor pour leur représentation de théâtre d'un montant de 900 € a été évoqué sans demande de subvention formelle.

Toutefois l'association a présenté une demande de subvention exceptionnelle après avoir fait l'effort de limiter le coût financier de ce décor.

La commission associations donne un avis favorable pour une subvention exceptionnelle de 343 € pour l'année 2022.

Ainsi il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention complémentaire de 343 € à l'association les Pommes Dauphines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention complémentaire de 343€ pour l'association les Pommes Dauphines..

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal 2022.

## **4/ Délibération N°2022-94: Mise à jour du tableau des emplois**

La Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20/09/2022,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet, en raison du départ à la retraite, le 01/04/2022, de l'agent qui occupait ce poste et qui a été remplacé par un agent recruté par voie de mutation sur le grade d'agent de maîtrise principal, au 01/05/2022.

La Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet en raison du départ à la retraite de l'agent.

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié à compter du 4 octobre 2022

Emploi : agent de maîtrise

- ancien effectif 2 à temps complet
- nouvel effectif 1 à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à l'unanimité des membres.

### **5/ Délibération N°2022-95 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, et dans l'attente de l'achèvement de l'audit débuté sur l'entretien des locaux communaux, il est proposé de créer les emplois non permanents sur les grades de :

- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet soit 8h par semaine en période scolaire
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet soit 15h par semaine en période scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

-De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les fonctions d'animateur périscolaire suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8h hebdomadaires en période scolaire à compter du 5 octobre 2022 et pour l'année scolaire 2022- 2023.

-De créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique pour 15 heures hebdomadaires en période scolaire pour le service et la remise en état des locaux du restaurant scolaire, à compter du 5 octobre 2022 et pour l'année scolaire 2022-2023.

-La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340, indice majoré de rémunération 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

-La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2022.

### **-Point sur les commissions**

#### **Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :**

Catherine DALLEs , adjointe fait un point sur sa commission et notamment sur les manifestations à venir :

- Les 8 et 9/10/2022 : Festival ça bulle au village avec plusieurs animations prévues.
- La St Denis sera organisée le 16/10/2022
- Le Troc aux plantes sera organisé à St Aupre le 16/10 prochain
- Premier spectacle de la saison culturelle le 21/10 : les Twisted Singers.

Le travail de rédaction des articles pour le prochain bulletin des Echos de Crossey a débuté.

Pour les illuminations de fin d'année, le conseil municipal, dans un souci d'économie d'énergie, a souhaité illuminer seulement le centre bourg, avec la place du puits partagé et l'église.

**Commission festivités :**

- 10/12 à 9h distribution des colis aux aînés
- 10/12 : concert de Noël à l'église
- 11/12 à 17h second spectacle de la saison culturelle
- 11/11 à 10h30 cérémonie commémorative

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 11/10/2022.

Bruno ROUDET, 1<sup>er</sup> adjoint, fait un point sur l'activité de la police municipale, avec des interventions de la gendarmerie et de la police municipale suite à des conflits familiaux.  
Un cambriolage a eu lieu au centre équestre.

**Au niveau des ressources humaines :**

- Grève à l'école maternelle le 29/09/2022, école fermée totalement. La question de la mise en place du droit d'accueil des élèves, en cas de grève des enseignants, se pose de nouveau.
- Mais aujourd'hui la commune ne dispose pas de personnel suffisant pour assurer un service en toute sécurité.
- Beaucoup de tensions dans les services périscolaires depuis la rentrée avec des effectifs en hausse. 199 enfants ont pris leur repas ce jour à la cantine.
- Une réunion a eu lieu avec les agents du service technique qui sont d'astreinte pour le déneigement. Il se pose la question du déneigement des voies privées dans les lotissements. C'est une réflexion à avoir pour l'année prochaine, afin de délester les 3 agents en charge du déneigement de la voirie et des lotissements, et aussi de respecter la réglementation sur le temps de travail.

Ce week-end a eu lieu le serment de jumelage avec Chambaron sur Morge, cela a été un acte protocolaire très émouvant, remerciement au comité de jumelage aux élus pour cette journée très sympathique.

Apéritif public le samedi soir avec environ 130 personnes présentes. Pour le repas à la salle des fêtes, 130 personnes étaient invitées.

Animation avec la chorale CrosseyN'Do, belle prestation, tous nos remerciements à cette association.

Réunion avec ABAMO pour la salle des fêtes le 12/10 prochain, remise du diagnostic définitif.

Logement d'urgence : disponible à ce jour, plusieurs élues se proposent pour le vider et le nettoyer.

**Commission urbanisme :**

-Réunion publique pour la modification du PLU a eu lieu le 28/09/2022, 30 personnes ont participé.

Echange très intéressant avec les différents participants.

Remerciements à la commission urbanisme qui a travaillé sur cette modification.

-ENEDIS : diagnostic sur toutes les parcelles en zone U non construites à ce jour

-RDV avec la directrice du service eau et assainissement de la CAPV pour clarifier la définition des eaux urbaines.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 10/10/2022.

**Commission Travaux :**

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- Eglise : travaux réceptionnés le 19/09/2022. Quelques travaux de finition à effectuer sur la toiture. Nettoyage de l'église à commander et réaménagement à faire.
- Feux tricolores : dysfonctionnement le week-end passé suite à un orage.
- Entretien voirie : la société COLAS a terminé la première phase de travaux.
- Reprise peinture toiture crèche : réception des travaux doit être faite avec la société PITTET
- Gymnase : les devis ont été réactualisés
- Logements cure : plainte d'une locataire par rapport au sol de son appartement. Un menuisier s'est déplacé pour la reprise de ce sol. Travaux seront effectués prochainement.
- Terrain de football : intervention de la société Technigazon pour la pose de la main courante sur le terrain d'honneur.
- Terrain d'entraînement de football : changement des luminaires en Led sur la mi-octobre
- Ecoles : tous les travaux sont terminés sauf une réserve sur la salle de la bibliothèque, problème sur le sol, des bulles se sont formées.

- Route de St Aupre : Fin des travaux prévus avec le TE38 le 18/10/2022.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 25/10/2022.

### **Commission association-économie-environnement :**

Karine SIAUVE fait le point sur la commission :

-Forum des associations qui s'est déroulé en intérieur en raison de la météo. Le spectacle trial a pu se tenir à l'extérieur.

Les associations ont pu prendre les inscriptions aux activités durant le forum.

Plusieurs associations ont pu faire des démonstrations à l'extérieur.

Très bon forum, seul point négatif, le stationnement anarchique sur la route alors que des parkings étaient disponibles.

-Associations : réponses positives à toutes les demandes de salles de la part des associations.

La salle de la poste est peu utilisée.

-L'animation pour le marché « un marché, un chef, une recette » est abandonnée pour cette année.

-Budget participatif : les projets retenus sont en cours de réalisation.

-Camping : en attente des bilans 2021 et 2022, afin de pouvoir mettre en œuvre des projets.

-Fresque du climat : 16 inscrits pour le 05/10/2022.

-Schéma vélo : Itinéraire Voiron-Crossey-St Aupre : phase 1 terminée, phase 2 va débuter.

-Projet pump track : pas de terrain pour ce projet. Projet autour de 150 000 €. Risque de nuisances sonores pour le voisinage.

-City stade : réunion organisée avec les riverains mécontents et les parents d'enfants utilisateurs de ce site.

Il a été convenu de fermer le city stade pendant deux mois à compter du mercredi 12/10/2022 et les panneaux de basket à l'extérieur seront remis, afin de constater quelles sont les nuisances les plus importantes.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 12/10/2022.

### **Commission enfance jeunesse :**

-Festival de la soupe : plusieurs cas de covid à l'école, prendre une décision sur le maintien ou non de cette manifestation.

-Capteurs CO2: mise en route difficile dans les écoles

-20/10/2022 : conseil d'école à l'élémentaire

-18/10/2022 : conseil d'école à la maternelle

-13/10/2022 : AG de la crèche

-RAM : problème de salle- déménagement dans la salle de la garderie

-Restaurant scolaire : souhait de réorganiser le service en self en 2023.Projet de réunion avec les parents délégués.

-Projet cuisine mutualisée : RDV le 14/10/2022 avec la société CANTINEO

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 10/10/2022.

### **-CAPV :**

Madame la Maire informe que du 23/09/2022 au 23/10/2022 aura lieu le mois de la transition alimentaire, avec un programme d'actions et visites mis en place par le Pays Voironnais.

Au vu de la pénurie de chauffeurs de bus, la CAPV a informé que certaines lignes scolaires seraient supprimées.

Mise en œuvre du ZAN sur le territoire de la CAPV : Zéro artificialisation nette.

Prochain conseil communautaire le 25/10/2022

Prochaines réunion de travail des élus le 18/10/2022

Réunion de préparation du conseil municipal : le 31/10/2022

Prochain conseil municipal : le 08/11/2022.

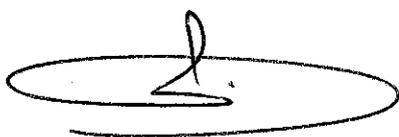
Marie-Christine MOSCA informe l'assemblée de la mise en place d'une nouvelle application mobile de visites culturelles et patrimoniales, éditée par le CAUE et notamment sur le patrimoine de la ville de Voiron et invite les élus à la télécharger.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22h15

Ghislaine PEYLIN,

Maire



Nadège BRIAND,

Secrétaire de séance

